



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organismes

Question écrite n° 121123

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le fait que, dans le cadre d'un projet de mutualisation des moyens, il est envisagé de faire gérer certains dossiers des ressortissants frontaliers de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Sarreguemines par la CPAM de Thionville. Il s'avère cependant qu'à Sarreguemines la quasi-totalité des pensions relevant de l'Union européenne concerne l'Allemagne, alors qu'à Thionville, elle concerne essentiellement le Luxembourg. Or, à Thionville, les agents de la CPAM ne maîtrisent pas tous la langue allemande, ce qui est à l'origine de difficultés lorsque des communications téléphoniques transfrontalières sont nécessaires. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique si, compte tenu de ces problèmes linguistiques, il serait au moins possible de maintenir le statu quo pour la gestion des travailleurs frontaliers ayant travaillé en Allemagne et qui résident dans le ressort de la CPAM de Sarreguemines.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121123

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3081